

CLASSIFICATION 2015 DES AGENTS DE DÉMOULAGE

1/ Pourquoi une classification des agents de démolage ?

Devant la demande croissante des utilisateurs via les organismes de santé, les lois de protection environnementales et devant le manque de référentiel réglementaire, les adhérents du SYNAD, au travers d'une démarche volontaire et autonome, ont élaboré en 2004 une classification des agents de démolage.

2/ Pourquoi une mise à jour de la classification des agents de démolage ?

Les précédentes versions diffusées ont remporté un vif succès et font désormais référence dans la profession. La version 2010 est mise à jour en raison notamment :

- De l'entrée en vigueur du règlement CLP au 1^{er} juin 2015 pour les mélanges. Ce règlement décrit les règles de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques. Il introduit des notions de dangers et des critères d'exonération d'étiquetage plus sévères,
- De la démarche HQE,
- D'une forte sensibilisation des acteurs du marché au Développement Durable

3/ Quelles sont les évolutions de la nouvelle classification ?

Pour une meilleure lisibilité et le respect du règlement CLP, la version 2015 s'enrichit de :

- La mise à jour essentiellement des appellations « Végétal » et « Base Végétale »,
- La prise en compte des mentions de dangers,
- La pondération du nombre de gouttes en fonction du critère.

4/ Pourquoi une classification par nature chimique et non par performance ?

Sa vocation est orientée HSE (Hygiène Sécurité et Environnement) et non pas performances de démolage. Appliquée pour être en conformité avec la réglementation CLP, sa volonté est de sensibiliser l'utilisateur et de protéger l'environnement. Si l'on considère

uniquement la qualité du parement, la classification du SYNAD ne donne pas de niveau de performances, car de très nombreux paramètres interviennent sur la qualité du démolage : pulvérisation, quantité appliquée, température, formulation, malaxage, support... Il est en revanche important aujourd'hui que les paramètres de performance intègrent la santé de l'utilisateur et la protection environnementale.

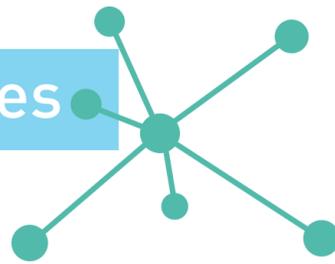
5/ Comment a évolué le marché des agents de démolage de la famille végétal ?



6/ Quelles sont les recommandations d'utilisation ?

- La classification ne se substitue pas au respect des Fiches de Données Sécurité (FDS) et Fiches Techniques (FT) du producteur.
- Le port des EPI est recommandé ou obligatoire en fonction de la nature du produit.
- La biodégradabilité ne dispense pas des obligations de stockage prévues dans la législation en vigueur (bac de rétention) pour éviter les rejets et protéger l'environnement.

« Les sociétés bénéficiant de droit d'utilisation de la classification SYNAD des agents de démolage sont repertoriées sur le site www.synad.fr. Les sociétés souhaitant adhérer à cette classification peuvent demander un dossier auprès du SYNAD. »



CLASSIFICATION DES AGENTS DE DÉMOULAGE



Adjuvants du béton :
C'est toute la différence

Version 2015 / Édition janvier 2015



3, rue Alfred Roll 75849 Paris Cedex 17 – Tél : 01 44 01 47 01 – Fax : 01 44 01 47 47 – synad@unicem.fr – www.synad.fr



